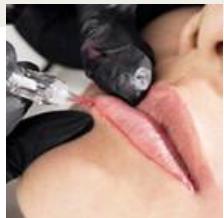


## Décision du 14/12/2023 portant suspension de l'importation, de la mise sur le marché, de la publicité et de l'utilisation des produits de tatouage Perma Blend fabriqués par la société Ink Projects LLC

**Décision du 14/12/2023 portant suspension de l'importation, de la mise sur le marché à titre gratuit ou onéreux, de la distribution en gros, de la détention en vue de la vente ou de la distribution à titre gratuit, de la publicité et de l'utilisation des produits de tatouage Perma Blend fabriqués par la société Ink Projects LLC ainsi que retrait de ces produits**

- La décision de police sanitaire relative aux produits de tatouages Perma Blend fabriqués par Ink Projects LLC a été abrogée le 9 octobre 2024 par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

- En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 20/12/2023 - MIS À JOUR LE 18/02/2025

La décision de police sanitaire concernant les produits de tatouage Perma Blend est abrogée

SURVEILLANCE  
COSMÉTOVIGILANCE

